

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1166 autorisant la constitution à Djibouti de l'Association sportive dite « club Athlétique de Djibouti ».

n° 1166

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
30 décembre 1940

Numéro JO  
n° 529 du 31/12/1940

Date du numéro  
31 décembre 1940

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** les articles 291 et 294 du Code pénal: Après avis du procureur de la République, chef du Service judiciaire.

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1<sup>er</sup>. — Est autorisée, pour compter de la date du présent arrêté, la constitution à Djibouti de l'association sportive dite « Club Athlétique de Djibouti ».

#### Art. 2

— Un exemplaire des statuts de l'association susvisée restera annexé à l'original du présent arrêté. Un second exemplaire sera déposé au Bureau politique.

#### Art. 3

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**NOUAILHETAS.**